

126

Sujet : avis PLAGEPOMI 2016-2021

De : "> Laure MOREAU (par Internet)" <laure.moreau@smavd.org>

Date : 17/06/2016 17:35

Pour : "HENRY DE VILLENEUVE Caroline - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/BRMPR" <Caroline.HENRY-DE-VILLENEUVE@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : "julie.guimelli@developpement-durable.gouv.fr" <julie.guimelli@developpement-durable.gouv.fr>, "PERREL Michel - Direction DREAL PACA <Michel.Perrel@developpement-durable.gouv.fr> (Michel.Perrel@developpement-durable.gouv.fr)" <Michel.Perrel@developpement-durable.gouv.fr>, Christian DODDOLI <christian.doddoli@smavd.org>, Philippe PICON <philippe.picon@smavd.org>, Dominique Roux <dominique-ue-med.roux@edf.fr>, François Boca <francois.boca@smavd.org>, Bertrand JACOPIN <bertrand.jacopin@smavd.org>

Bonjour,

En vous présentant nos excuses pour le délai de notre avis et vous remerciant de nous avoir accordé quelques jours de plus pour l'examen du document, voici les quelques remarques qu'appelle de notre part la lecture du PLAGEPOMI 2016-2021 :

Sur la forme, nous sommes surpris de constater que le document n'a pas fait l'objet d'une relecture préalable à la consultation publique de la part des partenaires associés à son élaboration, et que cette consultation a été initiée sans les en informer.

Sur le fond, nous avons pris bonne note des orientations, zonages et hiérarchisation des ouvrages pour lesquels le rétablissement de la continuité est un objectif du plan et bien noté concernant la Basse Durance que les objectifs sont revus de manière à prendre en compte la complexité des études multi-paramètres (hydraulique, hydrogéologie, écologie...) actuellement menées par le SMAVD et EDF.

Nous souhaitons toutefois nuancer la présence de l'Alose et de la Lamproie dans la liste des espèces cibles du tronçon aval Mallemort et prenons note qu'actuellement les « enjeux consolidés » des ouvrages concernés, identifiés dans le tableau en annexe 2, ne ciblent que l'Anguille. C'est bien effectivement à la lumière des études en cours que cette liste d'espèce cible pourra être consolidée.

Enfin, en tant que gestionnaire de l'ouvrage « seuil 68 », nous nous interrogeons également sur l'équipement de vidéocomptage cité mais très peu détaillé dans le document : quel en est l'objet, la pertinence ? quel type d'entretien et de mode de fonctionnement est requis ? Est-ce compatible avec les contraintes techniques de l'ouvrage etc.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte nos remarques et questions,

Bien cordialement,

Laure Moreau
 Chef du pôle Environnement
 SMAVD, Etablissement Public Territorial de la Durance
 2 rue Mistral, 13 370 Mallemort
 04 90 59 48 58